

## EDITO

Quoique vous en pensiez messieurs, la CFDT restera la CFDT. Eh! Oui avec ces principes de discussion et d'accords signés, même s'ils ne sont pas parfaits. Il serait dommage de rester dans la contestation, sans jamais trouver un point d'entente. Quel que soit le sujet : **L'assurance maladie, l'emploi, les retraites** (eh! Oui à la STRD environ 24 personnes sont parties en anticipée grâce à cette loi si décrié), il y a eu ou aura entente, même si le désaccord est profond au départ. C'est cela la force de la CFDT trouver des points d'équilibre malgré les conflits interne ou externe qui ne peuvent que renforcer notre organisation.

Le comité de rédaction

Ce journal a été conçu avec le concours de l'équipe CFDT et financé par ses adhérents.

Prix unitaire : 06€60



## DANS CE NUMERO

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| 1                        | <b>Edito</b>  |
| 1/2/3                    | Réunion CHSCT du 8 Juin 2004 <del>Réunion CE du 18 novembre 2003.</del>   |
| 4/5                      | Assurance-Maladie   |
| <del>6/5/6/6/7/7/8</del> | Site Internet <del>Commission de suivi sécurité du 4 novembre 2003.</del> |

## Réunion du C.H.S.C.T. du 8 Juin 2004

**Q : Approbation du compte rendu du PV de la réunion du CHSCT du 16 Mars 2004.**

R : Approuvé sans aucun commentaire.

**Q : Examen des accidents du travail survenus depuis la dernière réunion.**

R : Un des A.T. a été souligné en particulier par la présence de trou dans la chaussée de la ville de Talant et sera vu très rapidement.

**Q : Examen du rapport technique du médecin du travail pour l'année 2003.**

R : sera vu au prochain CHSCT, le médecin du travail étant absent pour cause de congrès.

**Q : Examen des arbres des causes des accidents du travail.**

R : deux A.T. ont été examinés, un faisant suite à de la chaussée déformé et a été prise en compte rapidement et l'autre, suite à un problème de calage de matériel, pour empêcher le glissement de tôle.

**Q : Circulation à l'intérieur du site, réglementation d'accès**

R : Une note a été écrite par les services techniques et diffusée. Le marquage du parking sera effectué les 16 et 17 juin. La mise en route effective des systèmes de contrôle sera mise en route progressivement dès juillet.

**Q : Projet tabac.**

R : voir les nouvelles de mai qui l'expliquent.

**Q : Voitures d'intervention.**

R : Pour les horaires voir le rapport C.E. de Mai (les nouvelles de mai). Le début pourrait se faire en août, mais les effectifs CR et maîtrise n'étant pas suffisant à ces périodes là, le secrétaire en accord avec les élus du CHSCT demande que cela commence début septembre avec évaluation 1 an après.

**Q : Point sur le nouveau réseau.**

R :

*a) Sondage :*

Il y a eu 308 réponses sur 376 sondages donnés.

*b) Graphitage :*

Sur la Liane 6 à Longvic, nous ne passerons par l'arrière vers l'Intermarché, mais irons tout pour rejoindre la médiathèque.

*c) Habillage :*

Avant et après le nouveau réseau, et grâce au modification de la COMADI, des temps de parcours et des voitures d'intervention, le nombre de service ne bouge pas et reste à 287 SERVICES. Ce qui veut dire qu'il n'y a aucune perte d'agent pour effectuer les services (NOMBRE de CR identique)

*d) Nombre de grille et d'agents par grille :*

TC1, TC1S, TC4, TC5, TC65, Mi-temps, TPV, soit 7 grilles dont deux nouvelles grilles TC1S pour une grille spécifiques soirée où ceux-ci auraient un roulement à 4,25 comme les TC1 mais auraient un nombre de services soirées plus conséquent à couvrir (9 ou 10 sur les 16 nuits à couvrir). Le TC65 qui aurait un roulement sur 5 jours avec des équipes de 6,5 heures de moyenne. (Douze CR dans le roulement)

*e) Prévoir le changement des terminus de nuit :*

A revoir car il risque d'y avoir des soucis avec le fait de devoir couper les moteurs en terminus

*f) Maintenir la coupure des équipes TCA comme actuellement :*

C'est ok.

**Q : Comment se fait-il que la direction ait favorisé les demandes individuelles pour le nouveau réseau aux syndicats, alors que le CHSCT, avait demandé une réunion extraordinaire avant juin.**

R : Le CHSCT avait une réunion exceptionnelle sur le nouveau réseau. La direction répond qu'elle a mis assez d'heure à disposition des agents du CHSCT

Pou étudier et rectifier ce nouveau réseau et qu'il n'était pas la peine de faire une réunion supplémentaire.

**Q : Conditions et horaires de travail de tous les salariés pour le nouveau réseau, hormis les conducteurs. Les nouveaux horaires pour les employés de l'atelier, peuvent-ils être définis avant les vacances d'été ?**

R : pour la maîtrise cela est en cours avec le directeur d'exploitation et bouge à peine par rapport à ceux d'aujourd'hui. Pour l'atelier, il n'y aura pas de dépannage de nuit, les agents effectuant la rentrée finiront à 22h00 et pour « l'astreinte » (qui n'en est pas une) de nuit, fera comme aujourd'hui avec les consignes prévues.

**Q : Emplacement du nouveau terminus à Talant.**

R : Comme c'est la COMADI qui paie les travaux, le couloir d'approche sera revu et le terminus refait complètement.

**Q : Le terminus de Théâtre Vaillant sera-t-il aménagé ?**

R : NON, car le tour de l'église St Michel est un « site protégé ».

**Q : faciliter le demi-tour et installer un WC au terminus de Marsannay, sinon, changer l'emplacement du terminus.**

R : Une demande officielle a été faite auprès des services de la COMADI, car ce sont qui prennent en charge les frais de travaux..

**Q : Mise à jour de l'emplacement des WC.**

R :

*a) Prévoir un 2<sup>ème</sup> WC au terminus Toison d'or :*

Sera vu, mais en priorité un WC sera mis partout là où cela est possible.

*b) Pose d'un WC à Fontaine d'ouche, Montagne de Larrey, Motte Giron :*

- A Fontaine d'ouche cela est en cours pour faire la pose.
- A motte giron, la demande a été faite.
- Pour Montagne de Larrey, nous ne voyons pas où nous pourrions le mettre.

**Q : Point sur les travaux de voiries et arrêts engagés pour le nouveau réseau..**

R : Rien n'a été commencé au 08/06. Les villes sont dans les starting-blocks pour commencer les travaux car la COMADI paie 100% des frais quand cela concerne un terminus et 50% quand il s'agit d'un arrêt.

La voie bus vers la rocade devrait être ouverte en deux temps. Un premier vers Dijon début septembre et dans l'autre sens avec le nouveau réseau. Un calage des feux tricolores sera fait pour faciliter la sortie des bus de cette voie.

**Q : point sur l'arrivée du GNV et de la visite chez Van-Hool.**

R : 3 bus sur 14 ont été livrés. La station est en cours de construction (génie civil). Le fonctionnement est prévu pour début septembre et en particulier une inauguration devrait être faite pendant la semaine de transport public (du 15 au 22 septembre).

**Q : Association du CHSCT, au choix du matériel de vidéosurveillance.**

R : Le cahier des charges sera vu avec le CHSCT et un rendez est pris pour un rapprochement avec le directeur des services technique, M.Mabrouk.

**Q : Prise en compte du sondage fait par le groupe TC5.**

R : peu de chose peut être prise en compte voir rien. Le seul point est que le CHSCT demande de respecter la demande faite depuis le début stipulant que le quota d'heure de ces personnels soit un peu plus lissé sur l'année plutôt que beaucoup d'heure en début d'année et récupération de celle-ci en fin d'année car les compteurs sont trop élevés.

**Q : Nombre de TC5 passant en TC1 avant la mise en place du nouveau réseau.**

R : Au minimum une dizaine voir plus en fonction des embauches de juillet.

**Q : Le concours maîtrise de janvier 2004 a-t-il été ouvert à l'ensemble des salariés ?**

R : OUI a tous et a notre connaissance, il n'y a eu aucune pression afin de ne pas se présenter.

**Q : Présentation aux conducteurs de l'Almex modifié et date de la remise des questionnaires.**

R : Celui-ci sera présenté au bureau de rentrée-sortie les 23 et 24 juin.

**Q : Qui effectue les enquêtes « Qualité » et à quoi servent-elles ?**

R : Les enquêtes sont effectuées pour la COMADI dans le cadre du contrat, elles ne sont pas individuelles et sont sur le « sentiment » général de ce que pense la clientèle en terme d'accueil, conducteur, espace bus et autres. Ceci est effectué dans le plan 2003-2008 et sera diffusé début 2005 pour les années 2003 et 2004.

**Q : Où en est le test des horaires de travail de l'espace bus et date d'entrée dans les nouveaux locaux ?**

R : Le nouvel espace bus sera bientôt disponible (peut-être fin juin). Pour les horaires, ceux-ci ont l'air de convenir, mais un comptage sera fait en septembre pour voir s'ils sont adaptés pour la clientèle. Pour info et suite au dernier incident à l'espace bus (forçage de la porte d'entrée), ces nouveaux locaux seront télé surveillés avec de la vidéo en supplément.

# PROCHAINE REUNION C.H.S.C.T. LE 28 SEPTEMBRE

Mis en forme

Déclaration du Bureau national du 10 juin 2004 adoptée à l'unanimité

## Assurance-maladie

Un projet trop éloigné de nos exigences :

### la CFDT appelle à une journée de mobilisation le 22 juin avec la Mutualité

À la fin de la phase de concertation avec les différents acteurs, la CFDT considère que le projet de loi et la lettre d'intention du ministre du 7 juin 2004 ne répondent pas en l'état à ses exigences. Les mesures de financement sont injustes et les réponses sur la complémentaire santé et la prévoyance sont insuffisantes. En matière d'organisation du système de soins, les réponses sont partielles et des intentions restent à préciser.

Pour la CFDT, une bonne réforme doit améliorer notre système de santé, le rendre plus efficace, plus clair, réduire les inégalités pour garantir des soins de qualité à tous, et mieux répondre aux besoins des patients. Elle doit également garantir aux jeunes générations une Sécurité sociale solidaire.

#### **Poursuivre la mobilisation**

Pour la CFDT, l'ouverture du débat parlementaire marque une deuxième étape de mobilisation pour faire avancer ses revendications. La CFDT rencontrera les groupes parlementaires pour leur faire part de ses exigences. Elle entend impulser des initiatives avec tous ceux qui, dans le mouvement syndical, le mouvement mutualiste et associatif et chez les professionnels de santé partagent la même conception de la réforme de l'assurance maladie.

La CFDT appelle, le 22 juin, à une journée de mobilisation avec la Mutualité, associant d'autres organisations, associations et professions de santé et dont le point d'orgue sera un meeting national à Rennes. Ce jour-là, dans toutes les régions, des initiatives communes avec la mutualité et d'autres organisations seront organisées : distribution de tracts, interpellation et rencontres des parlementaires, rassemblements, meetings

#### **L'appréciation CFDT sur le projet de loi**

##### **Des mesures de financement injustes**

Le financement sur l'ensemble des revenus, est pour la CFDT un élément fondamental de notre système solidaire d'assurance maladie. C'est pour cela que la CFDT condamne le report pur et simple de la dette, d'un montant de 50 milliards d'euros fin 2006 sur les générations futures. C'est un choix égoïste.

La CFDT réaffirme aussi son total désaccord avec l'instauration d'un forfait de 1 euro sur les actes et consultations et avec une nouvelle hausse du forfait hospitalier. Deux mesures injustes, entièrement à la charge des ménages. Au-delà de son montant, la franchise d'un euro institue de fait un ticket modérateur comparable au forfait hospitalier et porte en germe la même logique de déremboursement. A terme, cette franchise, à la charge des patients, risque de jouer un rôle de variable d'ajustement pour une maîtrise purement comptable des dépenses publiques.

L'augmentation du taux de la CSG pour les retraités imposables doit s'accompagner d'une réelle prise en charge de la dépendance dans le cadre de la Sécurité sociale.

La CFDT dénonce vivement la faiblesse de la contribution demandée aux entreprises. Elle persiste dans son exigence d'affecter la contribution sur les bénéfices à l'assurance maladie. Par ailleurs, elle dénonce également le refus de l'Etat de s'acquitter de la totalité des exonérations de charges qu'il a lui-même décidées.

Au total, les propositions gouvernementales sur le financement demeurent déséquilibrées et injustes, les recettes nouvelles reposant essentiellement sur les ménages et les salariés, sur les assurés sociaux, les jeunes et les futures générations.

##### **La complémentaire santé et la prévoyance : deux revendications de justice sociale**

Concernant l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé, le ministre de la Santé n'apporte qu'une réponse partielle à une exigence de justice sociale. C'est un premier pas largement insuffisant. La CFDT continuera de porter cette revendication pour que chacun ait accès à une couverture complète. Elle veillera à la fois au mode de financement et à l'organisation du dispositif.



La prévoyance, elle aussi, est encore ignorée dans le projet ministériel. La CFDT renouvelle donc son exigence pour que la future loi incite à une négociation sur la prévoyance « lourde », invalidité, incapacité, décès, pour tous les salariés du privé et les agents des fonctions publiques en ouvrant pour ces derniers le droit d'en bénéficier.

#### **Des mesures susceptibles d'améliorer l'organisation du système de soins...**

Pendant toute la concertation, la CFDT a défendu une position claire : la réforme doit réorganiser le système de soins autour du patient en redéfinissant les règles d'installation, de tarification et de prescription des médecins. Car il n'y a pas de liberté sans responsabilité de tous.

Ainsi, sont repris dans le projet de loi :

- la mise en place du dossier médical partagé,
- la recherche d'une meilleure coordination entre généralistes et spécialistes,
- l'incitation à recourir au médecin traitant,
- des actions visant à mieux répartir l'offre de soins sur le territoire,
- des mesures pour rendre plus efficiente la politique du médicament,
- la création d'une Haute Autorité visant à renforcer l'évaluation de l'utilité médicale des produits et services pris en charge par l'assurance maladie.

#### **... mais des réponses partielles et insuffisantes**

Ce projet amorce donc une nouvelle organisation. Toutefois, ces points positifs risquent d'être mis à mal si le gouvernement persiste dans la possibilité accordée aux spécialistes qui reçoivent directement un patient de pratiquer la liberté tarifaire. Pour la CFDT, au contraire, c'est l'engagement des professionnels dans une démarche de coordination des soins qui doit être valorisé.

Par ailleurs, le patient ne doit subir en aucun cas une quelconque pénalisation pour des prescriptions jugées abusives ou non conformes aux référentiels de « bonnes pratiques ». C'est bien le médecin qui prescrit, pas le malade. La CFDT regrette que le projet du gouvernement fasse l'impasse sur la prévention.

Quant aux arrêts maladie, la CFDT ne se satisfait pas du silence ministériel sur la responsabilité patronale. Elle ne peut accepter la culpabilisation des salariés.

#### **Des clarifications sur la gouvernance**

Au niveau de la gouvernance, le projet clarifie les responsabilités de l'État et des caisses. En accroissant la délégation de gestion de l'assurance maladie, le projet ouvre un nouvel espace à la négociation entre l'Assurance-maladie et les professionnels de santé.

Cependant, la CFDT continue à demander l'élargissement des conseils aux mouvements associatif et familial.

Cette amorce d'une meilleure organisation du système et l'instauration d'outils nouveaux, revendications que la CFDT porte de longue date, nous permettent d'envisager une participation active à la gestion de l'Assurance Maladie, avec des caisses aux pouvoirs renforcés et aux responsabilités accrues.

#### **Des risques de transfert vers les complémentaires demeurent**

En revanche, notre objectif de mieux associer les régimes obligatoires et les régimes complémentaires n'est pas atteint à ce jour. Pour la CFDT, cette association est absolument indispensable et constitue un enjeu majeur pour la régulation de notre système de soins. Dans cette coopération, la prééminence du régime obligatoire doit être réaffirmée pour consolider son niveau de prise en charge et pour que cesse le transfert arbitraire des dépenses d'assurance maladie sur les complémentaires et les ménages.

#### **La CFDT mobilisée**

Les méthodes utilisées par le gouvernement et ses déclarations tout au long de la phase de concertation s'éloignent d'une conception du dialogue social qui respecte les acteurs.

La CFDT regrette cette attitude qui peut mettre en danger le dialogue social.

La CFDT agira pour que les engagements pris se traduisent en actes. Elle reste mobilisée sur ses objectifs. ■

© CFDT (déclaration du Bureau national du 10 juin 2004)

Une question,.....

Des réponses.....

Sur le site Internet de la section :  
**Sur le site Internet de la section :**

[WWW.CFDTELASTRD.COM](http://WWW.CFDTELASTRD.COM)

Emel :

[CFDTELASTRD@AOL.COM](mailto:CFDTELASTRD@AOL.COM)

**\* La CFDT STRD m'intéresse\***

NOM, Prénom : .....

Téléphone : .....

Adresse : .....

.....  
.....

Mise en forme : Puces et numéros

Mis en forme

Mis en forme

Mise en forme : Puces et numéros

Je souhaite avoir des informations sur la CFDT ([CFDTdelastrd@aol.com](mailto:CFDTdelastrd@aol.com))

Je souhaite adhérer à la CFDT ([WWW.CFDTELASTRD.COM](http://WWW.CFDTELASTRD.COM))

Mis en forme

Mis en forme

Mis en forme

**Coupon à remettre à :**

Dans la boîte aux lettres du syndicat située vers l'entrée C.E. avec les autres boîtes.

OU vers

**Mr ROUSSELET Daniel (Conducteur)**

Mis en forme

Mr CHAUMONNOT Hervé (Agent de Maîtrise)

**Mme ROUX Sophie (Conductrice)**

Mis en forme

Bulletin section CFDT de la STRD

Mr CONTASSOT Pascal (Agent de Maîtrise)

**Mr CHAUMARTIN Alain (Conducteur)**

Mr SOREZ Olivier (Agent de Maîtrise)

Mis en forme

Mis en forme